



ACTIVITÉ D'ENCADREMENT (E-3) L'ÉCHANGE DE MI-PARCOURS (SEMAINE 7)

Objectifs

1. S'assurer du bon déroulement du projet.
2. Négocier les modifications à apporter au plan, s'il y a lieu.
3. Fournir un soutien cognitif, affectif, méthodologique et motivationnel durant le cheminement d'apprentissage.

Description

À mi-parcours ou selon les ententes conclues antérieurement, la personne tutrice communiquera avec vous pour s'enquérir du déroulement de votre projet et s'assurer que vous n'éprouvez pas de problèmes majeurs quant à la réalisation des activités planifiées et à la gestion du projet. Cet échange constitue une pause dans la réalisation de votre projet, pause que vous pouvez mettre à profit pour faire le point, avec la personne tutrice, sur ce que vous avez accompli et appris jusqu'à présent.

Il est possible que vous deviez adapter votre plan initial et certains éléments de votre projet. Si les modifications transforment passablement le plan approuvé au départ, vous devrez vous assurer que la personne tutrice les approuve. L'échange de mi-parcours peut donc servir à renégocier votre plan avec la personne tutrice.

Finalement, il se peut qu'à la moitié du parcours vous ressentiez un certain essoufflement, une baisse de motivation, le sentiment d'avoir perdu le sens de votre action ou encore le besoin de partager vos découvertes, vos succès et les résultats de votre apprentissage. L'échange de mi-parcours vous donnera l'occasion de vous pencher avec la personne tutrice sur tous ces aspects liés à votre démarche d'apprentissage.

Consignes

1. Vers la septième semaine du calendrier proposé pour le cheminement dans le cours ou selon les ententes conclues antérieurement, la personne tutrice communiquera avec vous pour s'enquérir du déroulement de votre projet et s'assurer que vous n'éprouvez pas de problèmes majeurs. Si celle-ci ne vous a pas contacté comme il était prévu, envoyez-lui un courriel pour lui signaler que vous attendez de ses nouvelles, en précisant votre disponibilité.

2. Si vous avez constaté la nécessité d'apporter des modifications à votre plan initial ou encore de modifier certains éléments de votre projet, nous vous suggérons de faire parvenir à la personne tutrice une liste de ces modifications, ainsi que tout autre document que vous jugez pertinent AVANT l'échange de mi-parcours. Ainsi, ce dernier pourra servir à renégocier votre plan. Si les modifications transforment passablement le plan approuvé à la phase de planification (TN-1), la personne tutrice doit les approuver.
3. Au cours de cet échange de mi-parcours, la personne tutrice pourra vous suggérer des références, examiner avec vous les difficultés que vous éprouvez et les moyens d'y faire face ou de les contourner, les apprentissages que vous pensez faire en réalisant ce projet et ceux que vous avez déjà faits. Elle pourra vous poser des questions sur l'état d'avancement de votre projet, sur les moyens que vous utilisez pour constituer votre mémoire de projet et vous conseiller, au besoin. Vous pouvez aussi en profiter pour partager vos découvertes.
4. Afin de tirer davantage profit de cet échange, vous pouvez rédiger une sorte de compte rendu des informations obtenues, notamment celles qui concernent les modifications apportées à votre dossier de projet. Vous pouvez aussi noter, dans votre journal de bord, ce que vous avez appris et compris tant sur vous que sur la conduite de projets, la gestion de projet ou les stratégies que vous ou la personne tutrice avez utilisées durant votre échange. Vous pouvez transcrire ce compte rendu dans un journal de bord ou votre blogue, si vous en tenez un.